



**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
le 12 mars 2018

Date d'affichage :  
Le 12 mars 2018

Nombre de conseillers :  
En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

Quorum : 06

**L'an deux mil dix-huit, le 14 mars**, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Étaient présents :

Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, M. MOLKA Hervé, M. Stéphane RYCHLEWSKI, Mme POUGET-VACHER Katia,

Absents excusés : Mme ARLOVE Angélique, M. BONGARD Jean-Luc, M. CODRON Nicolas,

Absent : M. BESANÇON Emmanuel,

Procuration : M. CODRON Nicolas à Mme POUGET-VACHER Katia, M. BONGARD Jean-Luc à Mme BONGARD Clotilde,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme POUGET-VACHER Katia, élue secrétaire de séance.

**Par 9 voix pour, le Conseil Municipal,**

**ACCEPTE** la convocation urgente au Conseil.

**REALISATION D'UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES  
DES GENS DU VOYAGE SUR LE TERRITOIRE DE  
CHAMBRY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision des services de la CAPM de réserver le terrain militaire de Barcy-Chambry à une aire de grand passage des gens du voyage, uniquement sur le territoire de Chambry.

Monsieur le Maire précise qu'il avait refusé catégoriquement que cette aire soit sur la commune de Barcy.

Monsieur le Maire ne fut jamais informé de manière officielle ni officieuse du choix du terrain sur la commune de Chambry.

Monsieur propose un vote de principe du Conseil Municipal de Barcy concernant cette décision, afin de pouvoir connaître la position du Conseil, tout en sachant qu'il souhaite lui-même voté contre cette délibération lors de la séance du 16 mars 2018 du prochain Conseil Communautaire.

**VU** la note de présentation du prochain conseil communautaire concernant la délibération approuvant l'aire de grand passage des gens du voyage sur la Commune de Chambry.

Après que chaque membre du Conseil Municipal ait exprimé son avis,

**Après avoir débattu,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**REFUSE** l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur le site du terrain militaire Barcy-Chambry, que ce soit sur le territoire de Chambry, comme sur le territoire de Barcy,

**DONNE SON ACCORD** à Monsieur le Maire de voter contre la délibération n°7 du prochain Conseil communautaire du 16 mars prochain.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Pas de questions.

Séance levée à 20H25.